

Bassin Artois-Picardie

SAISON  
BALNÉAIRE  
2025

la  
**Qualité**  
des Eaux  
de  
**Baignade**



## DOSSIER DE PRESSE

### La qualité des eaux de baignade en région Hauts-de-France : état des lieux 2025

#### Contacts presse

Agence Régionale de Santé  
des Hauts-de-France  
Thomas Lhuillery,  
Chargé de mission relations presse  
Tél. 03 62 72 86 27  
[thomas.lhuillery@ars.sante.fr](mailto:thomas.lhuillery@ars.sante.fr)

#### Agence de l'Eau Artois-Picardie

Cathy Céлары-Davre  
Cheffe de projet Communication,  
Tél. 03 27 99 83 27 / 06 68 97 68 10  
[c.celary@eau-artois-picardie.fr](mailto:c.celary@eau-artois-picardie.fr)  
Sophie Deleurence  
Chargé de communication et relations presse  
[s.deleurence@eau-artois-picardie.fr](mailto:s.deleurence@eau-artois-picardie.fr)  
03.27.99.90.20

conservent une bonne qualité, avec 8 baignades en excellente qualité et 19 en bonne qualité tandis que 12 sites sont classés en qualité suffisante et 4 insuffisante.

Le contrôle sanitaire des eaux de baignade, dont la finalité première est de surveiller la qualité de l'eau pour préserver la santé des baigneurs, sert également à établir chaque année un classement des eaux de baignade selon quatre catégories : qualité insuffisante, suffisante, bonne et excellente en fonction des concentrations relevées en germes microbiologiques.

Ce classement permet de caractériser la qualité globale des eaux, et non pas la qualité instantanée de celles-ci, et s'apprécie au regard des résultats des 4 dernières saisons balnéaires.

### Les conséquences d'un été 2024 pluvieux

Lors de la dernière saison balnéaire, les événements pluvieux de nature orageuse de l'été ont été défavorables pour la plupart des sites de baignade dont le classement s'est dégradé. Ce constat renforce la nécessité d'une meilleure prise en compte de la gestion des eaux pluviales, la renaturation et la mise en œuvre d'aménagements urbains perméables qui privilégient l'infiltration de l'eau ou la création d'ouvrages de stockage.

Plusieurs sites de baignades voient ainsi leur qualité se dégrader à Bray-Dunes (Poste de secours), Oye-Plage (Les Hemmes), Marck, Escalles, Le Portel, Camiers, Berck et Fort Mahon. La baignade d'Audresselles voit quant à elle sa qualité s'améliorer, en passant de qualité suffisante à bonne qualité.

Sur les 43 sites du bassin Artois-Picardie, 8 baignades conservent une qualité excellente – à Zuydcoote, Gravelines, Ault, Cayeux-sur-Mer, Woignarue, Fourmies, Le Quesnoy et Rieulay – 19 sont classées en bonne qualité, 12 en qualité suffisante, tandis que 4 baignades sont classées en qualité insuffisante à Escalles, Boulogne-sur-Mer, Le Portel et Camiers.

### Une surveillance rigoureuse et multiple de la qualité des eaux de baignade

Chaque site de baignade autorisé dépend d'un gestionnaire, en général une collectivité, qui est responsable de la sécurité du site et de la qualité de l'eau sur le plan sanitaire. La qualité des eaux de baignade est suivie de façon très rigoureuse et repose **sur 3 niveaux d'intervention** complémentaires :

- L'agence régionale de santé (ARS) déploie pour chaque baignade un contrôle sanitaire tout au long de la saison estivale afin de s'assurer de la bonne qualité globale de l'eau sur le site de baignade et identifier d'éventuelles pollutions bactériologiques ;
- Les gestionnaires assurent en parallèle une surveillance et des prélèvements rapides qui leur permettent d'intervenir pro activement dès lors qu'un événement susceptible d'altérer la qualité de l'eau est détecté (comme un orage important ou un défaut d'infrastructure d'assainissement par exemple) afin de mettre en œuvre des actions immédiates ;
- Les gestionnaires établissent également pour chaque site de baignade un "profil de baignade", qui consiste en une étude approfondie des caractéristiques du site pour identifier l'ensemble des sources de pollutions pouvant affecter la qualité de l'eau de baignade et présenter un risque pour la santé des baigneurs, ainsi que les actions à mener préventivement afin de les réduire.

La baignade peut être interdite momentanément par la personne responsable du site, par le maire ou par le préfet. Pour chaque épisode de pollution, une enquête doit être menée pour en identifier les causes. Indépendamment du classement des sites de baignade, des interdictions de baignades sont donc régulièrement prises chaque année par le gestionnaire ou sur recommandation de l'ARS.

#### **Fiche 1 : Les résultats du contrôle sanitaire**

Le palmarès 2025 : ARS

Du prélèvement au classement

Une information du public à plusieurs niveaux

Les gestes du quotidien pour contribuer à la qualité des eaux de baignade

Evolution du classement depuis 2013

#### **Fiche 2 : Profils et gestion active des baignades**

Les profils de baignade

La gestion active des baignades

#### **Annexes :**

L'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie



## Du prélèvement au classement

Pour évaluer la qualité des eaux de baignade, entre 8 et 20 prélèvements ont été réalisés en 2024 sur chacune des zones de baignade en mer et entre 5 et 10 prélèvements pour les baignades en eau douce. La fréquence des prélèvements dépend de la qualité de l'eau lors des saisons précédentes ainsi que de la fréquentation du site. Les analyses et prélèvements sont réalisés par un laboratoire agréé par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Les résultats d'analyses sont connus dans les 72 heures qui suivent le prélèvement et transmis aux gestionnaires des sites de baignade (les maires dans la majorité des cas).

Avant le début de la saison balnéaire, les gestionnaires de sites de baignade sont informés des modalités du contrôle sanitaire et du nombre de prélèvements prévus.

La qualité des eaux de baignade est évaluée au moyen de deux types d'indicateurs :

- Sur la base d'observations de terrain et de mesures réalisées sur place, des paramètres physicochimiques sont évalués : pH, changement de coloration de l'eau, présence de macro déchets flottants...
- Des paramètres microbiologiques (bactéries) : La pollution microbiologique des eaux de baignade est essentiellement d'origine fécale. Les rejets d'eaux usées insuffisamment traitées (provenant des habitations ou de stations traitement des eaux usées) et les déjections des animaux peuvent être la cause d'une mauvaise qualité de l'eau. La pluie peut également provoquer des débordements des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées ou des ruissellements importants sur des surfaces souillées. Les indicateurs microbiologiques retenus sont les bactéries *Escherichia coli* et entérocoques intestinaux.

### Un contrôle assuré par l'ARS selon les exigences scientifiques européennes

Le contrôle assuré par l'ARS (nombre de prélèvements, interprétation des analyses, modalités de classement...) se fonde sur des normes et des méthodes scientifiquement validées et communes à tous les pays européens.

Les prélèvements sont effectués dans les zones de fréquentation maximale des baigneurs ou celles qui présentent le plus grand risque de pollution. Les analyses menées en routine tout au long de l'été portent sur les bactéries *Escherichia coli* et entérocoques intestinaux.

Ces paramètres sont surveillés parce qu'ils peuvent être révélateurs de la présence de germes pathogènes qui constituent le principal risque sanitaire pour les baigneurs.

Depuis plusieurs années, l'ARS Hauts-de-France a pris le parti dans la région de renforcer le contrôle sanitaire pour tous les sites qui ne sont pas classés en qualité excellente en réalisant un nombre d'analyses supérieur – et donc plus régulier – que prévu strictement par la réglementation.

Le classement est établi sur les résultats des 4 dernières saisons balnéaire. Il caractérise ainsi la qualité globale des eaux, et non pas la qualité instantanée de celle-ci. Il se fonde sur des expertises et des critères scientifiques partagés par tous les pays européens et auxquels les états-membres doivent se conformer. **Ce cadre de référence commun garantit le fondement scientifique, la transparence et la neutralité du classement, notamment en matière d'interprétation des résultats ou de critères de classification (Directive 2006/7/CE du 15/02/200).**

### **Prévenir l'exposition des baigneurs**

L'ARS pilote le contrôle sanitaire des eaux de baignade : programmation des analyses, réalisation des prélèvements en lien avec un laboratoire agréé, validation des résultats et édition de bulletins sanitaires. En cas de résultat non conforme, l'ARS s'assure que la gestionnaire met en place les mesures correctives adaptées.

En cas de suspicion de mauvaise qualité de l'eau d'un prélèvement (orage fort, dysfonctionnements sur les ouvrages de collecte ou de traitement des eaux usées ou pluviales, etc), la baignade peut être interdite momentanément par la personne responsable du site, par le maire ou par le préfet et une enquête doit être menée pour rechercher les causes de pollution si la mauvaise qualité est confirmée par les analyses.

La baignade peut présenter différents risques sanitaires. Une qualité dégradée de l'eau peut conduire à des affections de santé, le plus souvent bénignes : pathologies de la sphère oto-rhino laryngée, de l'appareil digestif (gastro-entérite) ou des yeux.

Rappelons enfin que la noyade constitue le danger majeur sur la plage. Chaque année, on déplore des accidents mortels par noyade dont la plupart sont évitables, notamment ceux liés à un défaut de surveillance des enfants, aux baigneurs surestimant leur capacité physique, à la méconnaissance des courants et aux hydrocutions.

## Une information du public à plusieurs niveaux

### Sur le site de baignade

Le poste de secours sur les sites de baignade signale l'autorisation de la baignade et sa surveillance. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022, le nouveau décret du 31 janvier 2022 relatif à la signalétique de baignade remplace celui du 8 janvier 1962. Les plages surveillées disposent donc de nouveaux drapeaux d'information sur les conditions de baignade :

 Baignade autorisée et surveillée

 Baignade dangereuse mais surveillée

 Baignade interdite et dangereuse

 Baignade interdite (pollution de l'eau ou présences d'espèces aquatiques dangereuses)

 Baignade surveillée durant les horaires d'ouverture du poste de secours

 Zone de pratiques aquatiques et nautiques

Liste non exhaustive

### Sur le bassin Artois-Picardie

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie édite, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, une carte de la qualité des eaux de baignade, disponible sous deux formats dans tous les offices de tourisme du littoral : un format carte routière et un format de poche.



### Au niveau national

Le public a accès aux informations directement depuis le lieu de baignade : classement actuel du site, description générale (*risques de pollution notamment*) et informations en cas de situation anormale (*nature de la situation et durée prévue*) ...

Un site national dédié est par ailleurs disponible : plage la plus proche de chez moi, qualité de l'eau et derniers résultats d'analyses, interdiction de baignade. Toutes ces informations sont à retrouver sur <http://baignades.sante.gouv.fr>.

- Une application appelée « qualité rivière » qui donne aussi la qualité des eaux de baignade en France



Lancée en 2013 par les agences de l'eau et l'Agence française pour la biodiversité, l'application mobile « Qualité rivière » propose d'accéder aux données sur la qualité des eaux de baignade tout en informant sur la santé des cours d'eau et les nombreuses espèces de poissons qui peuplent les rivières.

- L'application recosanté

L'application Recosanté est éditée par la Fabrique des ministères sociaux (sous la direction de la direction du numérique des ministères sociaux). Elle permet, à partir de la géolocalisation ou en renseignant une commune, un accès aux résultats du contrôle sanitaire des eaux de baignade et aux éventuelles interdictions de baignade. Recosanté a été développée dans le cadre du 4<sup>ème</sup> Plan National Santé Environnement (PNSE4). Le service est accessible au format web ainsi que sous forme d'application mobile

## Les gestes du quotidien pour contribuer à la qualité des eaux de baignade

### A la maison ou dans la rue

- Raccorder son logement au réseau d'assainissement collectif ou s'équiper d'un dispositif d'assainissement non collectif aux normes
- Ne pas jeter ses eaux usées ou des déchets dans le réseau de collecte des eaux pluviales
- Privilégier les crèmes solaires sans impact sur l'environnement

### Avec son animal

- Veiller à ramasser les déjections canines et à respecter la réglementation concernant l'accès des animaux à la plage



## Evolution du classement depuis 2013

### Evolution du classement de qualité des eaux de baignade – carte de qualité des eaux de baignade entre 2013 et 2024 – Mer

Commune	Baignade	Dpt	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Δ
BRAY-DUNES	Le Perroquet	59	Blue	Green	Green	Orange	Red	Orange	Green	Green	Blue	Blue	Green	Green	→
BRAY-DUNES	Poste de secours	59	Green	Green	Green	Orange	Orange	Orange	Green	Green	Green	Blue	Green	Orange	↘
ZUYDCOOTE	Centre Plage	59	Blue	Blue	Blue	Blue	Green	Green	Green	Green	Blue	Blue	Blue	Blue	→
LEFFRINCKOUCKE	Centre Plage	59	Green	Green	Green	Green	Orange	Orange	Green	Green	Blue	Blue	Green	Green	→
DUNKERQUE	Malo Terminus	59	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Blue	Green	Green	Green	→
DUNKERQUE	Malo Centre	59	Green	Orange	Red	Orange	Orange	Orange	Green	Green	Green	Green	Green	Green	→
DUNKERQUE	Digue alliés	59	Orange	Orange	Red	Orange	Orange	Orange	Orange	Green	Green	Green	Green	Green	→
GRAVELINES	Petit Fort Philippe	59	Blue	Blue	Green	Green	Blue	Green	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	→
GRAND FORT PHILIPPE	Centre Plage	59	Blue	Blue	Green	Green	Blue	Blue	Blue	Blue	Orange	Orange	Orange	Orange	→
OYE-PLAGE	Les Dunes	62	Blue	Green	Green	Blue	Green	Green	→						
OYE-PLAGE	Les Hemmes	62	Blue	Green	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Green	Green	Green	Green	Orange	↘
MARCK	La Huchette	62	Blue	Green	Blue	Green	Blue	Green	Blue	Blue	Green	Green	Green	Orange	↘
CALAIS	Centre Plage	62	Green	Green	Green	Orange	Orange	Green	→						
SANGATTE	Blériot Plage	62	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	→
SANGATTE	Centre Plage	62	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Orange	Orange	→
ESCALLES	Centre Plage	62	Orange	Red	Red	Red	Red	Orange	Orange	Green	Orange	Orange	Orange	Red	↘
WISSANT	Centre Plage	62	Green	Green	Green	Green	Green	Blue	Blue	Blue	Green	Green	Orange	Orange	→
TARDINGHEN	Le Châtelet	62	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Green	Green	Green	Green	→
AUDINGHEN	Centre Plage	62	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Orange	Orange	Orange	Orange	→
AUDRESSELLES	Centre Plage	62	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Green	Orange	Orange	Orange	Orange	Green	↗
AMBLETEUSE	Centre Plage	62	Green	Green	Green	Green	Green	Green	Blue	Blue	Blue	Blue	Green	Green	→

WIMEREUX	Centre Plage	62															→
BOULOGNE SUR MER	Centre Plage	62							NC								→
LE PORTEL	Centre Plage	62															↘
EQUIHEN PLAGES	Centre Plage	62															→
SAINT ETIENNE AU MONT	Plage Nord	62															→
NEUFCHATEL HARDELOT	Centre Plage	62															→
CAMIERS	Ste Cécile	62															→
CAMIERS	St Gabriel	62															↘
LE TOUQUET	Centre Plage	62															→
CUCQ	Stella Plage	62															→
MERLIMONT	Centre Plage	62															→
BERCK	Centre Plage	62															↘
FORT MAHON	Plage surveillée	80															↘
AULT	Onival	80															→
QUEND	Plage surveillée	80															→
CAYEUX sur MER	Plage surveillée	80															→
WOIGNARUE	Plage surveillée	80															→

Commune	Baignade	Dpt	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Δ
Le Crotoy		80						NC							

## Evolution du classement de qualité des eaux de baignade – carte de qualité des eaux de baignade entre 2013 et 2024– Eau Douce

Commune	Nom du site de baignade	Dpt	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Δ
SAINT QUENTIN	Etang d'Isle	02								NC	Travaux				→
FOURMIES	Etang des Moines	59													→
LE QUESNOY	L'étang du Pont rouge	59													→
RIEULAY	Les Argales	59													→
ARMENTIERES	Les Prés du HEM	59	BA	BA	BA	NC									
AVION	lac aux 3 ilets	62													→

Légende	
	Qualité Excellente
	Bonne qualité
	Qualité Suffisante
	Qualité Insuffisante
	Plage Non Classée (NC), Non Ouverte ou interdite à la baignade

## Fiche 2 : Profils et gestion active des baignades

### *Les profils de baignade : un outil pour prévenir les risques sanitaires et améliorer la qualité*

#### ► Qu'est-ce qu'un profil de baignade ?

Un profil de baignade est un document permettant d'**identifier les sources de pollutions pouvant affecter la qualité de l'eau de baignade et présenter un risque pour la santé des baigneurs**. Le profil comporte trois points forts :

- l'identification des sources de pollution temporaires, permanentes ou potentielles susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux et d'affecter la santé des baigneurs (ex : rejet d'eaux usées),
- la définition des mesures de gestion à mettre en œuvre pour prévenir la pollution à court terme, (ex : fermetures préventives...)
- la définition des actions qui permettront de préserver ou de reconquérir la qualité des eaux (ex : travaux d'amélioration du réseau d'assainissement, création de station d'épuration, suppression ou amélioration de déversoir d'orage, suppression de rejets d'eaux usées).

Une synthèse du profil doit être affichée sur le lieu de baignade, à côté des résultats de la qualité de l'eau.

100 % des Personnes Responsables des Eaux de Baignade (PREB) en mer et en eau douce du Bassin Artois-Picardie, avec l'appui technique et financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ont réalisé leurs « profils de baignade ». L'Agence de l'Eau a maintenu, pour le 12<sup>ème</sup> programme d'interventions 2025-2030, son accompagnement financier auprès des responsables de baignade pour la révision des profils.

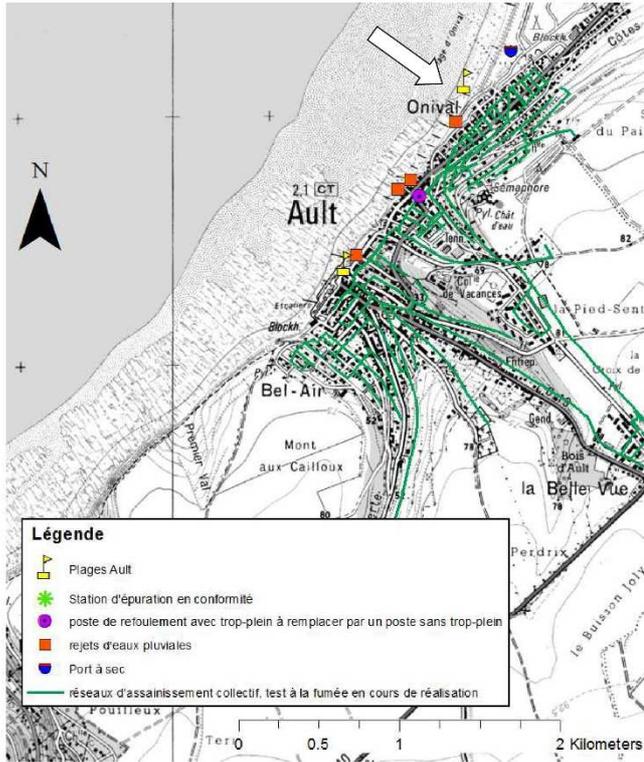
A noter que le profil de baignade doit être révisé régulièrement. La fréquence et l'ampleur des révisions doivent être adaptées à la nature, à la fréquence et à la gravité des risques de pollution auxquels est exposée l'eau de baignade.

Il est procédé à une révision du profil au moins :

- Tous les 4 ans pour les baignades en bonne qualité
- Tous les 3 ans pour les baignades en qualité suffisante
- Tous les 2 ans pour les baignades en qualité insuffisante.
- Pour les baignades en qualité excellente, la révision du profil n'intervient uniquement que si le classement se dégrade (passage en qualité bonne, suffisante ou insuffisante).

En 2024, les profils de baignade de Marck, Tardinghen, Wimereux et Wissant ont été mis à jour. En 2025, ce seront les profils de Le Touquet, Dunkerque, Ambleteuse, Merlimont et Le Portel qui seront révisés.

☞ exemples de « profil de baignade »

	<h2>Profil de baignade de la plage <b>Ault-Nord</b></h2>																																		
<p>Date d'élaboration : 2011 Date de la dernière mise à jour : 08/2018</p>																																			
<p><b>Caractéristique de la zone de baignade</b></p> <p>Nom de la zone de baignade : Ault-Nord Commune : Ault Département : Somme</p> <p>Population permanente de la commune : 1541 habitants Population estivale estimée de la commune : environ 6000 habitants</p> <p>Personne responsable : Madame le Maire d'Ault Dates de la saison balnéaire : 15/06 au 15/09 Période de surveillance : 01/07 au 31/08</p> <p>Nature : galets Autres activités : port à sec.</p> 	<p><b>Cartographie des sources de pollution</b></p> 																																		
<p><b>Equipement</b></p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Surveillance</td> <td>Poste de secours</td> <td>Accessibilité aux animaux</td> <td>Parking</td> <td>Douches</td> <td>Toilettes</td> <td>Présence de poubelle</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Surveillance	Poste de secours	Accessibilité aux animaux	Parking	Douches	Toilettes	Présence de poubelle								<p><b>Inventaire des sources de pollution et risque associé</b></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th>Localisation du risque</th> <th>Fréquence</th> <th>Conditions météoro-océaniques défavorables</th> <th>Évaluation du risque relatif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3 Rejets Eaux Pluviales</td> <td>Temps de pluie</td> <td>Pluie</td> <td>Fort</td> </tr> <tr> <td>Trop-plein du PR rue de Saint Valéry</td> <td>Rare</td> <td>Pluie</td> <td>Moyen</td> </tr> <tr> <td>Débordement du réseau assainissement</td> <td>Exceptionnel</td> <td>Pluie</td> <td>Moyen</td> </tr> <tr> <td>Chevaux sur la plage</td> <td>Exceptionnel</td> <td>-</td> <td>Faible</td> </tr> </tbody> </table>	Localisation du risque	Fréquence	Conditions météoro-océaniques défavorables	Évaluation du risque relatif	3 Rejets Eaux Pluviales	Temps de pluie	Pluie	Fort	Trop-plein du PR rue de Saint Valéry	Rare	Pluie	Moyen	Débordement du réseau assainissement	Exceptionnel	Pluie	Moyen	Chevaux sur la plage	Exceptionnel	-	Faible
Surveillance	Poste de secours	Accessibilité aux animaux	Parking	Douches	Toilettes	Présence de poubelle																													
																																			
Localisation du risque	Fréquence	Conditions météoro-océaniques défavorables	Évaluation du risque relatif																																
3 Rejets Eaux Pluviales	Temps de pluie	Pluie	Fort																																
Trop-plein du PR rue de Saint Valéry	Rare	Pluie	Moyen																																
Débordement du réseau assainissement	Exceptionnel	Pluie	Moyen																																
Chevaux sur la plage	Exceptionnel	-	Faible																																
<p><b>Qualité des eaux de baignade</b></p> <p><b>Directive 2006/7/CE</b> (qualité évaluée en prenant en compte 4 années, par exemple pour 2017, qualité évaluée à partir des résultats obtenus de 2014 à 2017 inclus) :</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <th>Année</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> </tr> <tr> <td>Classement</td> <td>Excellente</td> <td>Bonne</td> <td>Bonne</td> <td>Bonne</td> </tr> </table>	Année	2014	2015	2016	2017	Classement	Excellente	Bonne	Bonne	Bonne	<p><b>Plan d'actions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Limiter l'impact des rejets d'eaux pluviales sur le littoral : limiter les quantités d'eau arrivant en amont et favoriser l'infiltration.</li> <li>➤ Améliorer la gestion des eaux usées : suppression du trop-plein Rue de Saint Valéry, continuer le diagnostic des réseaux d'assainissement, mettre en conformité les mauvais branchements.</li> <li>➤ Amélioration des connaissances : Mesures de la qualité bactériologique des rejets d'eaux pluviales.</li> </ul>																								
Année	2014	2015	2016	2017																															
Classement	Excellente	Bonne	Bonne	Bonne																															
<p><b>Date de révision du profil</b></p> <p>En raison de la qualité bonne de la plage, la révision du prochain profil aura lieu dans 4 ans à compter de sa dernière révision soit en 2022.</p>																																			



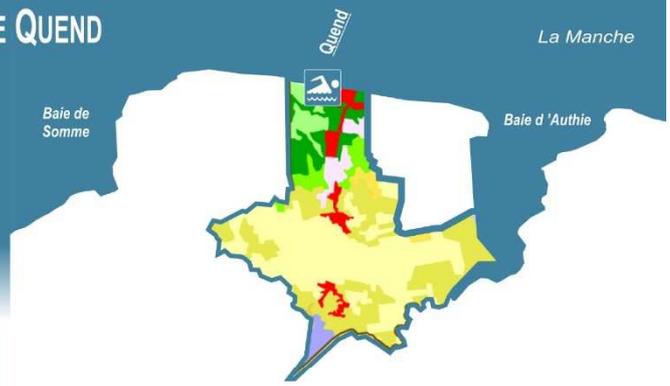
# PROTECTION DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE

(Articles L 1332-3 et D 1332-20 du code de la santé publique)

## PROFIL DE VULNÉRABILITÉ - PLAGE DE QUEND

Le profil de vulnérabilité des eaux de baignade a pour but de recenser les sources de pollution qui peuvent affecter la qualité des eaux et de définir les mesures à mettre en œuvre pour les réduire.

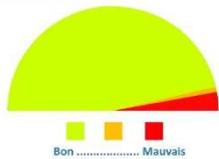
Il définit les mesures de gestion visant à protéger la santé des baigneurs. Il définit un programme d'actions pour les collectivités ou organismes responsables des ouvrages et installations à l'origine du risque de pollution.



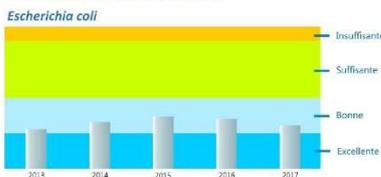
### CLASSEMENT DE QUALITÉ

Classement UE	2013	2014	2015	2016	2017	Classes de qualité		
	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Excellente	Bonne	Suffisante/Insuffisante

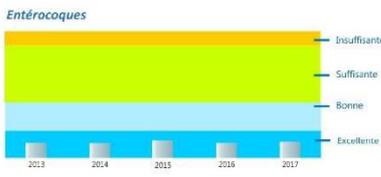
### RÉPARTITION DES 126 ANALYSES PAR CLASSES DE QUALITÉ DE 2008 A 2017 *Escherichia coli*



### ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE BAINADE ANNUELLE DE LA PLAGE (mode de calcul : percentile 95) *Escherichia coli*



### RÉPARTITION DES 126 ANALYSES PAR CLASSES DE QUALITÉ DE 2008 A 2017 *Entérocoques*



*Escherichia coli* (*E. coli*) et les entérocoques intestinaux sont des bactéries normales de la flore digestive des mammifères. Leur présence n'est pas dangereuse en elle-même mais témoigne d'une pollution microbologique de l'eau avec la présence possible de bactéries, virus et parasites pathogènes.  
Principaux risques : gastro-entérites et infection des yeux, des oreilles, ou respiratoires.

LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE EST CONTRÔLÉE GÉNÉRALEMENT 1 FOIS PAR SEMAINE EN JUILLET-AOÛT ET 1 FOIS TOUTES LES DEUX SEMAINES EN JUIN ET SEPTEMBRE

RESPONSABLE DE L'EAU DE BAINADE : LE MAIRE

TÉLÉPHONE (mairie) : 03 22 23 21 20

OUVERTURE OFFICIELLE : JUIN - SEPTEMBRE



FERMETURES ANTÉRIEURES DE LA PLAGE : AUCUNE



Le profil de vulnérabilité des eaux de baignade a pour but de recenser les sources de pollution qui peuvent affecter la qualité des eaux et de définir les mesures à mettre en œuvre pour les réduire.

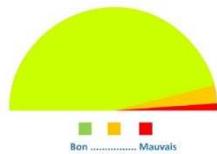
Il définit les mesures de gestion visant à protéger la santé des baigneurs. Il définit un programme d'actions pour les collectivités ou organismes responsables des ouvrages et installations à l'origine du risque de pollution.



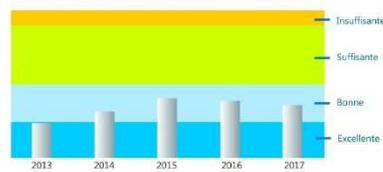
### CLASSEMENT DE QUALITÉ

Classement UE	2013	2014	2015	2016	2017	Classes de qualité :			
	Excellente	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Excellente	Bonne	Suffisante	Insuffisante

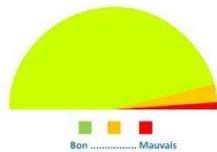
### RÉPARTITION DES 126 ANALYSES PAR CLASSES DE QUALITÉ DE 2008 A 2017 *Escherichia coli*



### ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE BAINNADE ANNUELLE DE LA PLAGE (mode de calcul : percentile 95) *Escherichia coli*



### RÉPARTITION DES 126 ANALYSES PAR CLASSES DE QUALITÉ DE 2008 A 2017 *Entérocoques*



### ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE BAINNADE ANNUELLE DE LA PLAGE (mode de calcul : percentile 95) *Entérocoques*



*Escherichia coli* (*E. coli*) et les entérocoques intestinaux sont des bactéries normales de la flore digestive des mammifères. Leur présence n'est pas dangereuse en elle-même mais témoigne d'une pollution microbiologique de l'eau avec la présence possible de bactéries, virus et parasites pathogènes.

Principaux risques : gastro-entérites et infection des yeux, des oreilles, ou respiratoires.

**LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE EST CONTRÔLÉE GÉNÉRALEMENT 1 FOIS PAR SEMAINE EN JUILLET-AOÛT ET 1 FOIS TOUTES LES DEUX SEMAINES EN JUIN ET SEPTEMBRE**

RESPONSABLE DE L'EAU DE BAINNADE : LE MAIRE

TÉLÉPHONE (mairie) : 03 22 27 70 24

OUVREURE OFFICIELLE : JUIN - SEPTEMBRE



**FERMETURES ANTÉRIEURES DE LA PLAGE : AUCUNE**



Annexe 8 : Synthèses générales portées sur les affichages réglementaires

**Profil de vulnérabilité des eaux de baignade**

Date de Révision du profil : Mai 2023  
 Procédure à l'usage du profil : 141\_2020

**Baignade Sainte Cécile Camiers**

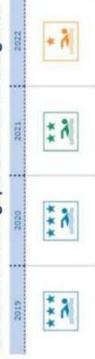


**Caractéristiques de la zone de baignade**

Nom baignade : Sainte Cécile  
 Commune : Camiers  
 Département : Pas de Calais  
 Région : Nord Pas de Calais  
 Responsable baignade : Monsieur le Maire  
 Surveillance baignade : du 01/07 au 31/08 et les week-ends du 01/05 au 01/07 et du 31/08 au 15/09  
 Saison baignade : 15 juin / 15 septembre  
 Concordances Lambert II : 546 023 m / 2 620 338 m  
 Nature plage : Sable  
 Dimension plage : 1200 x 40 m  
 Equipements de la plage :



**Qualité bactériologique des eaux de baignade**



Classification de la zone de baignade au 31/08/2022 : Satisfaisant

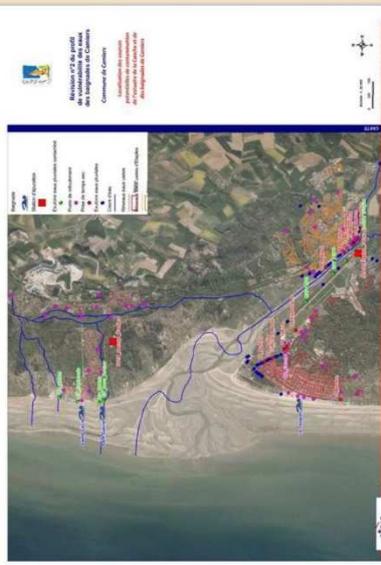
Présence de contaminants : Non  
 Présence de macroalgues : Non

Les résultats des dernières analyses sont disponibles sur : <http://baignades.saints.gouv.fr/>

**Autres risques sanitaires**

• Non - Absence de prolifération de macroalgues et de phytoplanctons dangereux pour la baignade

**Localisation de la baignade et des principales sources de contamination**



**Principales sources de pollution**

Sources de pollution	Fréquence	Débit	Impact
1_ Etauire de la Canche (assainissement collectif et non collectif, prises de temps sec, eaux pluviales,...)	Continu	Moyen	Important
2_ La Canche amont (effluents, assainissement collectif et non collectif, eaux pluviales, agriculture,...)	Continu	Important	Important
3_ Rejet front de mer (turbesaux, eaux pluviales)	Continu	Faible	Moyen

**Episodes de pollution des 4 dernières années**

Date	Type de pollution	Origine	Fermeture de la baignade	Durée
14/09/2021	Microbiologique	Vent SO	Non	-
27/07/2021	Microbiologique	Fortes pluies	Non	-

**Plan d'actions**

- Optimisation de la gestion active de la baignade
- Extension de l'assainissement collectif sur le secteur de St Cécile Nord
- Contrôle et mise en conformité des branchements des particulières et de l'assainissement campagne
- Échelle baignade des réseaux d'eaux usées de l'agglomération du Touquet



## La gestion active des baignades

La réalisation d'un profil de baignade a pour objectif d'améliorer la qualité des eaux de baignade à travers la mise en place d'une gestion active par le gestionnaire, comme la planification d'actions permettant de réduire, voire de supprimer, les sources de pollution ayant un impact sur la qualité de son eau de baignade.

Le gestionnaire peut s'appuyer sur plusieurs indicateurs et analyses pour l'orienter dans la nécessité de recourir à des fermetures préventives et temporaires (maximum 72 heures), afin d'éviter l'exposition des baigneurs à une pollution ponctuelle, indépendamment du contrôle sanitaire prévu par l'Agence régionale de santé.

Lors de la dernière saison, certaines villes dont Dunkerque, Leffrinckoucke, Bray-Dunes, Grand-Fort-Philippe, Le Portel, Wimereux, Boulogne-sur-Mer, Neufchâteau-Hardelot, Merlimont, Wimereux et Wissant ont procédé à des interdictions préventives et temporaires de la baignade dans ce cadre.

### ► Suivi d'indicateurs

Plusieurs facteurs comme la météo (températures, fortes pluies), les fréquentations humaine et animale du site peuvent avoir une influence sur la qualité de l'eau de baignade.

La surveillance de ces facteurs permet, par le biais de définition de seuils d'alerte, d'apprécier l'état de la qualité sanitaire de la zone de baignade et d'avoir recours à des fermetures préventives en amont du contrôle sanitaire.

### ► Les analyses dites « rapides » :

Le délai d'obtention des résultats des analyses réalisées par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire est de l'ordre de 72 heures. Il est incompatible avec la mise en œuvre d'une démarche de gestion active. C'est pourquoi, des analyses rapides (résultats connus en moins de 3 heures) peuvent être réalisées par les gestionnaires en complément du contrôle sanitaire réglementaire. Elles doivent être considérées comme des indicateurs de tendance d'une pollution permettant de prendre rapidement les mesures appropriées pour éviter l'exposition des baigneurs. Ce gain de temps peut permettre d'éviter d'interdire inutilement la baignade ou, en cas de fermeture préventive, de rouvrir rapidement le site à la baignade.

### ► L'auto-surveillance du système d'assainissement :

Pour certains sites de baignade, l'hétérogénéité des résultats des prélèvements, en particulier à proximité des estuaires ou embouchures de ruisseaux côtiers, met en avant l'extrême complexité et le caractère éphémère des phénomènes de pollution ponctuelle. La gestion des risques de pollution « à la source » est essentielle. Elle passe par une meilleure évaluation des risques sanitaires liés aux dysfonctionnements du système d'assainissement (station d'épuration et réseaux d'assainissement).

L'autosurveillance des réseaux d'assainissement, en particulier des déversoirs d'orage et des trop-pleins du réseau d'assainissement, permet de **détecter une pollution** et **d'anticiper les décisions** quant à la mise en œuvre de dispositions adaptées, comme par exemple l'interdiction temporaire de la baignade, et cela sans attendre le résultat du prélèvement, **ceci afin de garantir la santé des baigneurs**. L'autosurveillance des systèmes d'assainissement est responsabilité des collectivités compétentes en assainissement des eaux usées dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2015.

Il n'y a aucune obligation réglementaire à ce que les informations issues de l'autosurveillance des systèmes d'assainissement soient communiquées au fil de l'eau au gestionnaire de la baignade.

Cela étant, des protocoles de gestion entre les communes et collectivités responsables de l'assainissement se sont mis en place sur notre littoral afin de faciliter et anticiper les prises de décision de fermeture préventive de la baignade: littoral dunkerquois ( entre CUD et communes) ,plage de Calais ( entre Grand Calais Terres et Mers et ville de Calais).

## L'Agence Régionale de Santé

L'ARS Hauts-de-France définit et met en œuvre la politique de santé en région et agit sur le champ de la santé dans sa globalité, pour les 6 millions d'habitants de la région. Elle assure pour cela deux missions principales :

- le pilotage de la politique de santé publique : veille et sécurité sanitaire, santé environnementale, prévention et promotion de la santé
- l'organisation, la régulation et l'efficience des soins et des prises en charge dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social

L'Agence alloue directement plus de 4 milliards d'euros par an au système de santé en région, parmi les 18 milliards d'euros de dépenses consacrées à la santé dans les Hauts-de-France.

### *L'ARS et la qualité de l'eau de baignade*

L'accès à des eaux dites récréatives, représentent des atouts significatifs pour le bien-être physique et mental (jeux, activité physique, détente ou rafraîchissement...). L'été, les plages de la côte Picarde et de la côte d'Opale connaissent une forte fréquentation et la baignade en mer y est couramment pratiquée. Dans les départements de l'Aisne, de l'Oise, du Nord et du Pas-de-Calais près d'une dizaine de plans d'eau aménagés et surveillés permettent aussi, pendant la même période, la pratique de la baignade. La réglementation fait obligation de contrôler chaque année l'ensemble des zones de baignade fréquentées pendant la période estivale.

C'est l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France qui assure ce contrôle lors de la saison estivale au niveau des 50 sites de baignades sur les deux bassins hydrographiques de la région ; 43 sur le bassin Artois-Picardie et 7 sur le bassin Seine Normandie.

# Annexe

## L'Agence de l'Eau Artois-Picardie et sa politique en faveur du littoral

### Une mission d'intérêt général au service de l'eau

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie assure une mission d'intérêt général : réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques par :

- La production et l'exploitation de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation,
- Le développement de stratégies et d'outils de planification,
- Des interventions financières (aides aux collectivités, acteurs économiques et agricoles pour financer des actions en faveur de la reconquête du bon état de l'eau et de l'adaptation au changement climatique)

Elle assure également des missions de concertation, de coopération institutionnelle et internationale, d'information et d'éducation du citoyen pour soutenir les politiques de l'eau.

### Déploiement du 12<sup>ème</sup> programme d'intervention 2025-2030 sur le littoral

Le 12<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau (pour la période 2025-2030) prévoit, en prolongement de ce qui était proposé au 11<sup>ème</sup> programme (2019-2024) le financement des études de révision des profils de baignade, sous la forme de subventions à hauteur de 50%.

Chaque site de baignade fait l'objet d'une identification et d'une description des sources avérées et potentielles de contamination bactériologique ainsi qu'une analyse des conditions (météo, marée, vent) impactant la qualité de l'eau de baignade.

Ces profils sont actualisés régulièrement en fonction du classement des eaux de baignade et des travaux d'assainissement réalisés par les collectivités.

Sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais, le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO) propose aux communes littorales d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des études de profils de baignade. Pour les communes littorales de la Somme et les baignades intérieures, les études de révision des profils sont portées directement et individuellement par les communes.

Les sources de pollution situées dans le bassin versant amont contribuent directement à la contamination bactériologique des eaux de baignade ou accentuent les effets des rejets de proximité (que l'on appelle « phénomène de bruit de fond »). Ce constat conduit l'agence de l'eau à maintenir les bassins versants amont dans les priorités du programme d'actions en faveur du littoral.

La priorité de l'action de l'agence de l'eau s'est portée sur :

- **La reconquête de la qualité des eaux de baignade des sites classés en « insuffisante » - c'est à dire non conforme aux exigences de la directive (sites de Boulogne/mer, Le Portel, Escalles, Camiers saint Gabriel) - et des sites faisant l'objet d'une interdiction de baignade en raison de la mauvaise qualité des eaux (Le Crotoy),**
- **Les sites de baignade présentant une vulnérabilité importante, qui pourraient être rétrogradés en qualité « suffisante » ou « insuffisante » si la vigilance était levée : il s'agit principalement des plages de Bray Dunes, des plages du Calaisis (Oye Plage, Marck, Sangatte), du Boulonnais (Wissant, Audinghen, Audresselles, Saint Etienne au Mont, Neufchatel Harelot()), le pourtour de la baie de Canche (Camiers et Le Touquet)**

L'agence de l'eau soutient également les actions qui participent au maintien des sites en excellente et bonne qualité.

### « Tout va à la mer ».

L'expression prend encore plus son sens lorsque l'on parle de pollution. On comprend alors l'importance de la gestion des eaux pluviales. En effet, lors d'événement pluvieux intenses, comme nos communes peuvent le vivre de plus en plus souvent maintenant, deux problématiques sont principalement identifiées :

- Les eaux de pluie ruissellent sur le front de mer et entraînent avec elles la pollution des sols vers la mer,
- Certains réseaux d'assainissement et stations d'épuration n'ont plus la capacité d'accueillir le mélange des eaux usées rejetées par les habitations et des eaux de pluie injectées dans le réseau par nos gouttières et les bouches d'égout des voiries. Ceux-ci débordent et ces eaux sales arrivent par les milieux naturels directement à la mer.

**L'agence de l'eau et ses partenaires ont pris la mesure de l'importance de la gestion de ces eaux pluviales et l'agence a accompagné de nombreuses communes dans ces chantiers.**

### **A titre d'exemples :**

- **La Communauté Urbaine de Dunkerque** développe très largement sur son territoire la politique de déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement afin de favoriser leur infiltration dans le sol. **Sur les 6 dernières années, près de 12 hectares de surfaces imperméabilisées ont été déconnectés des réseaux unitaires** afin de soulager les réseaux d'assainissement et réduire les débordements d'eaux usées non traitées vers le canal exutoire et la mer. **Ce sont ainsi près de 4,4 millions d'€ qui ont été investis avec une participation financière de l'agence de l'eau d'environ 1,25 millions d'euros.** ( ex : école Kléber à Dunkerque, avenue des bains et place Dewulf)

Place Dewulf à Dunkerque



## Ecole Kléber Dunkerque



Avant projet 2022 / Après projet 2024

## Avenue des Bains à Malo les Bains



pendant travaux



après travaux

En raison de leurs caractéristiques unitaires, c'est-à-dire qu'un même réseau collecte à la fois les eaux usées et les eaux pluviales, les réseaux d'assainissement de certaines agglomérations littorales sont sujets par temps de pluie à des surcharges hydrauliques entraînant des débordements trop fréquents, avec des rejets conséquents d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel à proximité des sites de baignade, mais aussi en amont sur les bassins versants des fleuves côtiers.

- **Ainsi à Boulogne sur Mer**, dont le système d'assainissement fait l'objet d'un important plan d'actions de gestion des eaux pluviales :
  - La mise en service en 2019 d'un bassin de pollution de 12.600 m<sup>3</sup> au niveau de la Place de France a permis de réduire considérablement les déversements d'eaux usées dans le port de Boulogne sur Mer. Les eaux usées ainsi mélangées aux eaux pluviales, auparavant déversées sans traitement, sont aujourd'hui transférées puis épurées à la station d'épuration SELIANE.
  - **La déconnexion des eaux pluviales du quartier République/Eperon représentant de l'ordre de 7,5 hectares imperméabilisés** permettra de réduire le volume d'eaux pluviales acheminées vers la station d'épuration SELIANE. **Les travaux représentent un investissement de 3 800 000 € et 1 788 000 € d'aides financières de l'agence de l'eau.**



Eperon Copyright Ville de Boulogne

La mise en service du bassin de pollution au niveau de la Place de France à Boulogne sur Mer a permis de réduire considérablement les déversements d'eaux usées dans le port. Cependant, il ne suffit pas à lui seul à retrouver de manière durable la qualité des eaux de baignade de Boulogne sur Mer, comme le met en évidence le classement des saisons 2024 et 2025 (qualité insuffisante = non conforme à la Directive européenne).

**C'est la raison pour laquelle, la Communauté d'agglomération du Boulonnais a engagé en 2024 une étude stratégique (Coût de l'ordre de 2 M€ avec une subvention de l'agence de l'eau de 1,4 M€) préalable à l'élaboration d'un schéma communautaire d'assainissement dont l'objectif est d'établir un nouveau programme d'investissements en faveur notamment d'une meilleure gestion des eaux pluviales**

Les systèmes d'assainissement de Le Portel (CA Boulonnais) et de Calais (CA Grand Calais Terres et Mers) font face à des difficultés similaires. Après une phase d'études préalables, un plan d'investissements important va être engagé dans les prochaines années respectivement par les Communautés d'agglomération du Boulonnais et de Grand Calais Terres et Mers pour mettre en conformité ces systèmes d'assainissement.

**D'un montant total d'environ 13 M€ soutenu par l'agence de l'eau à hauteur de plus 7 M€ d'aides, le plan d'investissement sur l'agglomération d'assainissement de Le Portel** comporte entre autres des travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement, de gestion alternative des eaux pluviales, la création de 2 bassins de pollution (3600 m<sup>3</sup> et 3800 m<sup>3</sup>) ainsi que la création d'une filière de traitement des eaux pluviales sur le site de la station d'épuration. La création des bassins de pollution et la file de traitement des eaux pluviales représentent 10,8 millions d'€ de travaux et bénéficient d'une participation financière de l'agence de l'eau à hauteur de 4,3millions d'€.

.

**Le plan d'actions pour la mise en conformité des systèmes d'assainissement de l'agglomération de Calais** comprend la création d'une filière de traitement des eaux de pluie à la station d'épuration de Calais Toul ( 19,3 millions d'€ de travaux pour une subvention de 12 ,5 millions d'€), la construction d'un bassin de pollution à Coulogne de 2500m<sup>3</sup> ( inauguré en février 2025) et des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de déconnexion des eaux pluviales **pour un investissement de l'ordre de 25 M€ et une participation financière prévisionnelle de l'agence de l'eau de 15 M€.**

La politique d'amélioration de la qualité des eaux de baignade se traduit également par des investissements en matière de lutte contre la pollution sur les bassins versants amont :

- **Bassin versant de la Canche** : la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois poursuit les travaux d'assainissement collectif à Beutin ;
- **Bassin versant de la Liane** : La nouvelle station d'épuration de Samer est en service ;

- **Bassins versant de la Slack et du Wimereux** : La mise en service des nouvelles stations d'épuration de Le Wast (bassin du Wimereux) et d'Hardinghen (bassin de la Slack) participe à l'amélioration de la qualité des cours d'eau mais également des eaux de baignade en aval.
- **Audresselles** : Devenue obsolète et avec des rejets ne correspondant plus aux nouvelles exigences environnementales, la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps va engager cette année, les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 2 700 équivalents habitants qui sera complétée d'un bassin de pollution de 600 m<sup>3</sup> qui renforcera l'efficacité du système d'assainissement par temps de pluie. Le montant de l'investissement global est estimé à 3,2 M€ HT avec une aide financière de l'agence de l'eau d'un peu plus de 2 M€.

### *Prise en compte de nouveaux enjeux littoraux :*

#### **La gestion douce du trait de côte et de la laisse de mer**

La présence de déchets sur le littoral entraîne des nuisances potentiellement préjudiciables à l'environnement littoral (perturbations écologiques, risques sanitaires) et nuit à l'image de marque de nos plages.

Par souci d'offrir une plage « propre » aux visiteurs, les communes pratiquent régulièrement le nettoyage mécanique qui ramasse sans distinction les laisses de mer avec les déchets et, parfois, d'importantes quantités de sable. Cette pratique a des conséquences négatives sur le milieu (perte de biodiversité, accentuation de l'érosion).

La préservation des laisses de mer, qui constituent un habitat fragile reconnu d'intérêt écologique, figure parmi les politiques de l'agence de l'eau. Dans le cadre du 12<sup>ème</sup> programme, l'agence de l'eau peut accompagner des opérations de gestion sélective de la laisse de mer dans le cadre d'un plan de gestion de milieux et ainsi financer des actions de préservation de la laisse de mer qui impliquent le nettoyage raisonné et différencié des plages.

L'érosion des plages, des falaises, et le recul du trait de côte, ainsi que les risques de submersion marine, sont de plus en plus un sujet de préoccupation pour les communes littorales. Les dunes sont considérées comme un paysage à haute valeur patrimoniale et un ouvrage de protection souple des littoraux sableux et non plus uniquement comme une source de risques d'ensablement.

L'agence de l'eau accompagne les projets qui font appel aux techniques dites « douces » de protection du littoral telles que par exemple les plantations, la pose de ganivelles et brise-vents, couvertures de branchages.